



2021

Rapport du budget primitif

.....

Table des matières

I.	Le contexte économique et financier	3
II.	La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget	6
III.	La section de fonctionnement	9
A.	Les recettes de fonctionnement	10
1.	Les flux financiers avec Toulouse Métropole	11
2.	Dotations, subventions et participations	12
3.	Le produit de la fiscalité locale directe	13
4.	Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales	14
5.	Les autres produits de fonctionnement	15
B.	Les dépenses de fonctionnement	17
1.	Les fournitures et prestations	18
2.	Les dépenses de personnel	18
3.	Les subventions et prestations	19
4.	Les frais financiers	20
IV.	L'investissement et son financement	21
A.	Les dépenses d'investissement	22
B.	Le financement de l'investissement	23
1.	Les recettes d'investissement	24
2.	L'emprunt	24
V.	L'endettement	25

Le contexte économique et financier

Premier du mandat municipal 2021-2026, le budget primitif pour l'année 2021 (BP 2021) de la Mairie de Toulouse s'inscrit dans un contexte particulier à plusieurs égards.

La crise sanitaire et économique de la Covid-19 engendre des dépenses obligatoires et de fortes incertitudes sur les recettes fiscales et tarifaires.

Comme l'an dernier, le budget de la Mairie de Toulouse sera mobilisé en 2021 pour participer à la lutte contre l'épidémie de la Covid-19. En premier lieu, des moyens en matière de prévention et de protection individuelle contre le virus continueront d'être déployés dans l'ensemble des services publics municipaux, afin d'assurer la sécurité des agents et des usagers. En outre, la Mairie de Toulouse continue d'apporter des réponses ciblées à ses habitants fortement impactés économiquement et socialement par la crise, avec la poursuite des actions du Plan de lutte contre la précarité telles que le soutien aux associations et le recrutement des contrats PEC (Parcours Emploi Compétence). Enfin, la collectivité continuera de prendre toute sa part pour assurer le dépistage du coronavirus et faciliter la vaccination des populations. L'ensemble de ces mesures représente un effort conséquent, chiffré à cette étape budgétaire à près de 4 M€.

En miroir des dépenses, et alors que la loi de finances pour 2021 (LFI 2021) prévoit un recul du PIB de 2,7 % par rapport à 2019, la crise économique générée par l'épidémie ne sera pas sans impact sur le niveau des recettes perçu par la Mairie de Toulouse. En matière tarifaire, la fermeture intermittente ou prolongée des établissements publics municipaux conduira à une diminution sensible des produits des services, estimée à ce jour à près de 2 M€ dans l'hypothèse où la maîtrise de l'épidémie permettrait un retour à une activité normale à la rentrée de septembre 2021. Dans le même temps, compte tenu des incertitudes quant au développement économique et démographique du territoire, les produits de la fiscalité locale ont été projetés en progression mais à un rythme moins important que ce qu'il a pu être ces dernières années.

Ainsi, si le déficit public de la France est attendu à plus de 10 % en 2021, les finances de la Mairie de Toulouse connaîtront, de la même manière, un effet de ciseau conséquent dont l'impact sur l'épargne nette est évalué à près de 14 M€.

Le budget primitif 2021 prend en compte la réforme de la fiscalité locale, dans l'attente de la conclusion des travaux sur l'harmonisation de la fiscalité métropolitaine.

La suppression de la taxe d'habitation engagée depuis trois ans prendra une forme concrète pour les budgets locaux, avec la compensation des produits perçus par la taxe sur le foncier bâti départemental. Ainsi, le taux de foncier bâti communal (20,29 %) sera augmenté du taux de foncier bâti départemental (21,90 %), tout en rappelant que le surplus de produit de foncier bâti perçu par rapport au produit anticipé de taxe d'habitation sera neutralisé par le biais du coefficient correcteur pour venir compenser les territoires sous-dotés. Du point de vue du contribuable, la taxe d'habitation demeure en 2021 pour 20 % des foyers, mais avec un allègement de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022 jusqu'à sa suppression totale en 2023.

Cette réforme nationale est concomitante aux travaux d'harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de Toulouse Métropole. Afin de converger vers un taux unique de TEOM tout en maintenant le niveau des produits fiscaux métropolitains pour assurer la poursuite de l'effort d'investissement, un dispositif de neutralisation fiscale impliquant une baisse des taux de foncier bâti communal a été proposé. Ce mécanisme sans impact sur la pression fiscale globale des contribuables communaux conduira la collectivité à adopter un taux de foncier bâti de 35,35 % (contre 42,19 % sans harmonisation) et prévoit une majoration des attributions de compensation à hauteur des pertes de fiscalité prévisionnelles, soit près de 49,5 M€ pour la Mairie de Toulouse. L'impact de cette avancée métropolitaine en matière d'harmonisation fiscale sera intégré au budget 2021 à une étape ultérieure, après que le dispositif ait été adopté par l'assemblée métropolitaine.

Ce premier budget de la mandature traduit les nouvelles orientations pour les politiques publiques municipales et l'effort d'investissement afférent.

L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement engagé ces dernières années permet, d'une part, d'absorber les impacts du choc sanitaire et économique actuel et d'autre part, de donner dès le BP 2021 une impulsion à certaines politiques prioritaires. Ainsi, 28 postes ont été créés au sein de la police municipale afin de renforcer la sécurité et la tranquillité des toulousains dans le cadre du contrat de sécurité intégrée conclu avec l'Etat. Ce budget primitif acte également d'efforts conséquents en faveur de la nature en ville et de l'écologie, avec une augmentation de près de 30 % des budgets et la création de près de 24 postes sur ces thématiques.

L'enveloppe dédiée aux investissements sur le mandat dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sera de l'ordre de 800 M€, soit un niveau supérieur à celui du mandat précédent. Dans ce contexte, le BP 2021 intègre une partie des projets arrêtés dans la PPI 2021-2026, dont la déclinaison financière complète interviendra lors des prochaines étapes budgétaires.

La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

Le budget primitif 2021 de la Mairie de Toulouse est construit en tenant compte des impacts de la crise sanitaire tant sur le volet des recettes de fonctionnement (produits des services, redevances...) que sur les dépenses de fonctionnement (protocoles sanitaires, soutien aux structures et personnes...).

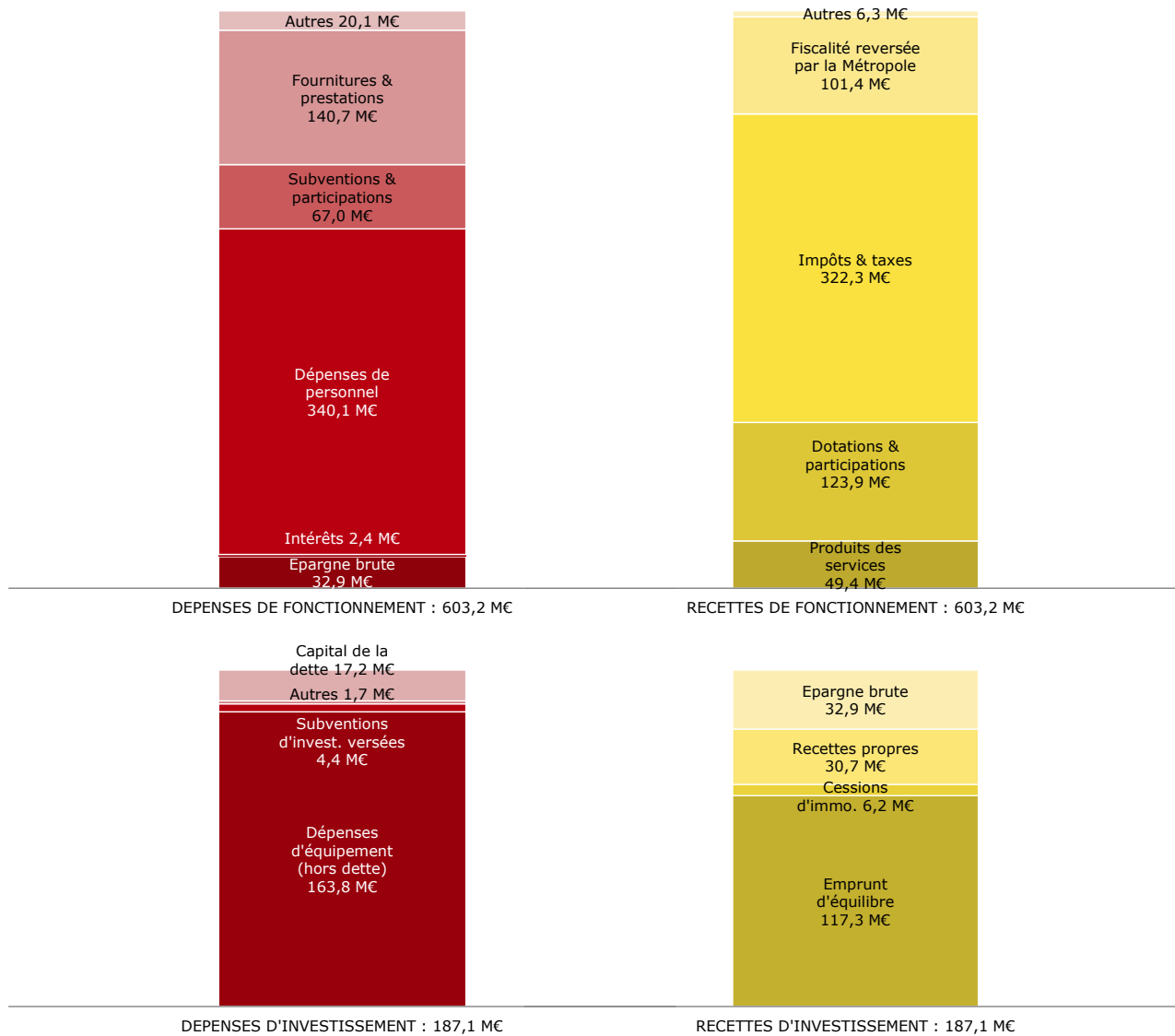
en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	597,61	603,22	0,9%	5,61
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	551,64	567,85	2,9%	16,21
Epargne de gestion	45,98	35,37	-23,1%	-10,61
Charges financières nettes	2,05	2,44	19,4%	0,40
Epargne brute	43,93	32,93	-25,0%	-11,00
Taux d'épargne brute	7,35%	5,46%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	14,22	17,18	20,8%	2,96
Epargne nette	29,71	15,75	-47,0%	-13,96
Taux d'épargne nette	4,97%	2,61%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	146,56	169,96	16,0%	23,41
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	28,56	36,93	29,3%	8,37
Emprunt d'équilibre	88,29	117,28	32,8%	29,00

L'épargne nette est projetée à près de 15,8 M€, soit une baisse de 47,0 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu d'un effet de ciseau marqué, issu d'une faible progression des recettes projetées (+0,9 %) à mettre au regard d'une forte progression des inscriptions en dépenses (+2,9 %).

En conséquence, au stade du budget primitif, le financement de la section d'investissement fera appel à un plus fort recours à l'emprunt par rapport à l'exercice précédent (+32,8 %), à mettre cependant au regard d'un niveau d'investissement plus conséquent que l'an dernier (+23,4 M€). Ce niveau d'inscription sera ajusté lors d'une étape ultérieure afin d'intégrer les arbitrages en cours sur la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026.

En section de fonctionnement, les dépenses sont constituées pour près de 60 % par des dépenses de masse salariale. Le financement de cette section et l'épargne dégagée sont constitués à plus de 70 % par des impôts et taxes et de la fiscalité reversée par Toulouse Métropole.

Structure du budget primitif 2021



La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	52,27	49,38	-5,5%	-2,89
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	17,32	17,54	1,3%	0,22
Redevances et droits des services	26,60	24,93	-6,3%	-1,68
Autres produits	8,35	6,92	-17,1%	-1,43
Impôts et taxes	319,78	322,29	0,8%	2,51
Fiscalité directe	274,80	276,05	0,5%	1,25
Fiscalité indirecte	44,98	46,24	2,8%	1,26
Fiscalité reversée par la Métropole	97,91	101,35	3,5%	3,44
Attribution de compensation (AC)	85,31	89,25	4,6%	3,94
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	12,60	12,11	-3,9%	-0,49
Dotations, subventions et participations	120,94	123,94	2,5%	3,00
Dotations	70,60	71,35	1,1%	0,75
Compensations des exonérations de TF	13,06	18,60	42,4%	5,54
Autres dotations, subventions et participations	37,28	33,99	-8,8%	-3,29
Autres recettes	6,72	6,25	-6,9%	-0,46
Recettes de fonctionnement (hors produits financiers)	597,61	603,22	0,9%	5,61

La crise sanitaire et ses impacts économiques ont des conséquences directes sur les produits de fonctionnement, en progression seulement de 0,9 % par rapport au BP 2020, dont la projection est fondée sur les éléments suivants avec :

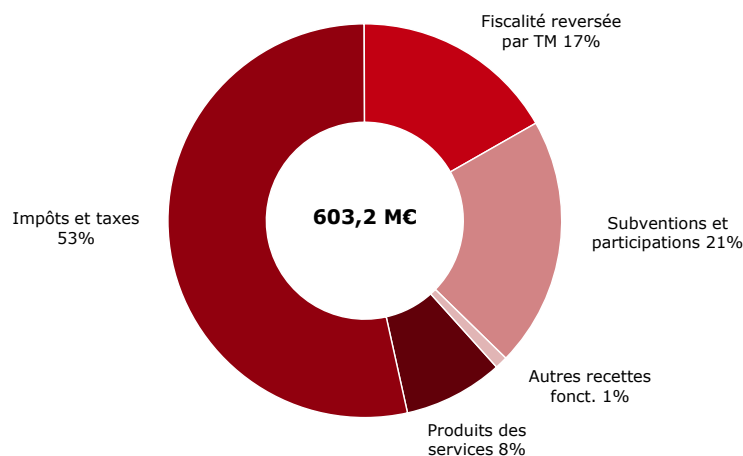
- une évolution mesurée de la fiscalité, conséquence d'une progression forfaitaire des bases comprise entre 0,2 % et 0,4 %, et des hypothèses de progression physique des bases revues à la baisse par rapport aux années précédentes ;
- une diminution des produits des services compte tenu de la fermeture d'un certain nombre d'équipements.

L'impact de ces diminutions est contrebalancé :

- par un niveau d'inscription de l'attribution de compensation (AC) supérieur à l'exercice précédent (+3,9 M€). C'est la conséquence de la baisse du coût prévisionnel des services communs refacturés par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse par le biais de l'AC ;
- par une hausse des compensations fiscales à hauteur de 5,5 M€ avec la réforme des impôts dits de production.

Dans le budget 2021, les impôts et taxes, cumulés à la fiscalité reversée, représentent près de trois quarts des ressources de fonctionnement (70 %).

Répartition des recettes de fonctionnement par nature
(hors produits financiers)



1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

a. L'attribution de compensation (AC) : 89,3 M€

L'attribution de compensation inscrite au BP 2021 ne tient pas compte des modifications ayant trait à l'harmonisation du taux de TEOM de Toulouse Métropole.

En 2021, Toulouse Métropole va mettre en place un taux unique de TEOM à la place des 8 taux existants depuis 2019. Ce taux s'établit à 8,1 % contre 8,5 % en 2020 sur la commune de Toulouse et conduit à une baisse de produit de TEOM qui sera compensée dans le budget de Toulouse Métropole par une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette augmentation sensible du foncier bâti métropolitain va permettre via les attributions de compensation de donner la possibilité aux communes membres de neutraliser les effets sur les contribuables du dispositif d'harmonisation.

Concrètement, les variations de -0,40 point de TEOM et de +7,24 points de foncier bâti métropolitain seront compensées par une baisse de 6,84 points de foncier bâti communal. Compte tenu du mécanisme de liaison des taux, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties devra baisser dans les mêmes proportions.

La perte de produit fiscal induite par la modification des taux communaux est évaluée à 49,5 M€ pour la Mairie de Toulouse. Cette perte sera compensée par une revalorisation de l'attribution de compensation à due concurrence.

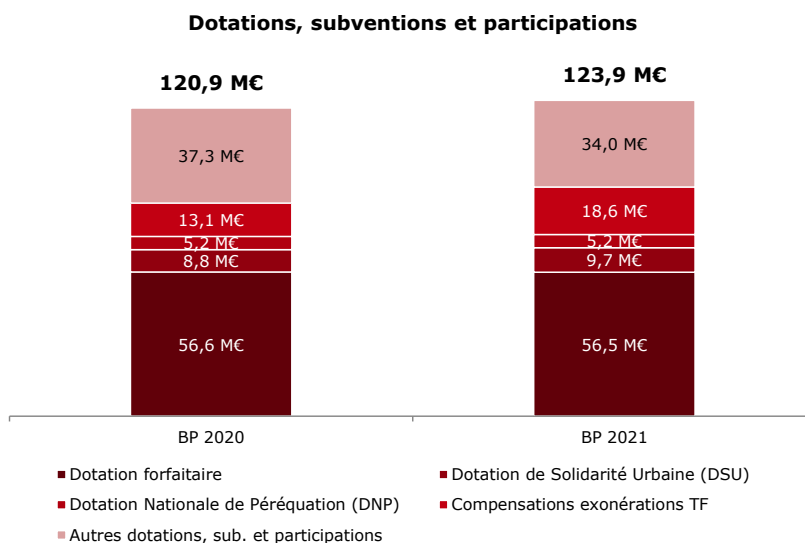
Ces ajustements de baisse de produit fiscal et de hausse de l'AC, neutres budgétairement, seront inscrits à une étape ultérieure, une fois le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) adopté.

b. La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 12,1 M€

La DSC de la Mairie de Toulouse est évaluée, pour 2021, à 12,1 M€ soit une stabilité par rapport à la dotation perçue en 2020.

2. Dotations, subventions et participations

a. Les dotations



Au regard du maintien de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement au sein du PLF 2021, le budget a été élaboré avec une hypothèse de stabilité de la dotation nationale de péréquation, de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Pour mémoire, la ventilation de la DSU des communes supérieures à 10 000 habitants s'effectue en vertu des critères et indicateurs suivants : la population des quartiers politique de la Ville, le nombre de logements sociaux, le nombre de personnes couvertes par les allocations logement de la commune, le revenu moyen par habitant, en fonction du potentiel financier moyen de la strate.

Seules les communes de plus de 10 000 habitants dont le rang de classement était inférieur à 693 étaient éligibles à la DSU. En 2020, la Mairie de Toulouse était classée 455.

La Mairie de Toulouse est éligible à la part principale de la dotation nationale de péréquation qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier. Le budget est proposé avec une stabilité de cette dotation, soit 5,2 M€.

Une réforme de l'ensemble de ces concours, intégrant la réforme fiscale en cours, est attendue dans le PLF 2022.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en place en 2012 prévoyait une montée en charge progressive de ce fonds pour qu'il atteigne 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1 Md€. Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse sont depuis l'origine contributeurs au FPIC. Le PLF 2021 ne prévoyant aucune mesure concernant ce fonds, la contribution de la Mairie de Toulouse est stabilisée à 3,4 M€.

b. Les compensations

Les allocations compensatrices sont impactées par la réforme de la fiscalité locale avec la suppression des compensations relatives à la taxe d'habitation (-12,5 M€) et la perception des compensations de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+0,15 M€).

Par ailleurs, les allocations compensatrices sont majorées des dispositions du PLF 2021 qui touchent les impôts de production et notamment la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels (+17,5 M€).

c. Les autres participations

Cet item comprend les autres participations de l'Etat, notamment la dotation de décentralisation (2,1 M€) et les dispositifs partenariaux avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre des Centres de Loisirs Associés à l'École (CLAE), du contrat enfance et jeunesse et de la petite enfance (27 M€ en 2021).

Pour 2021, ces participations des financeurs sont estimées en baisse de près de 9 % (-3,3 M€) par rapport à 2020 et s'élèvent à 34,0 M€.

Cette variation s'explique à titre principal par la baisse de 4,1 M€, par rapport au BP 2020, de la prestation de service unique (PSU) dans le domaine de la petite enfance versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces recettes tiennent compte d'une baisse d'activité sur les 8 premiers mois de l'année et de la régularisation du solde de l'année 2020. En 2020, la CAF a en partie compensé cette perte par le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 3,7 M€.

3. Le produit de la fiscalité locale directe

Le produit de **la taxe d'habitation** pour les résidences principales disparaît. Seules la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeurent pour des montants respectifs de 5,4 M€ et 1,1 M€. Ces prévisions tiennent compte d'une revalorisation forfaitaire des bases de 0,2 % correspondant à la progression de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2019 et novembre 2020 et à une croissance physique de 0,8 %.

Pour compenser la perte de produit de taxe d'habitation, la Mairie de Toulouse perçoit, à partir de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit départemental récupéré étant supérieur à la perte de taxe d'habitation, la Mairie de Toulouse est dans une situation de surcompensation et voit appliquer à son nouveau produit de taxe foncière un coefficient correctif estimé à 0,8868.

Le **produit de taxe foncière sur les propriétés bâties** inscrit au BP 2021 s'élève à 269,2 M€ et tient compte d'une revalorisation forfaitaire de 0,2 % pour les locaux d'habitation et de 0,4 % pour les locaux commerciaux ainsi que d'une croissance physique des bases limitée à 0,5 % pour tenir compte de la crise économique.

Ainsi, le taux de taxe foncière de la Mairie Toulouse, du seul fait du transfert de la part départementale, passe de 20,29 % à 42,19 %. Pour autant, ce taux et le produit correspondant ne tient pas compte des ajustements consécutifs au dispositif d'harmonisation du taux de TEOM proposé par Toulouse Métropole et évoqué plus haut. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties proposé au vote est de 35,35 % ce qui implique une perte de produit de 49,5 M€ compensé par une augmentation équivalente de l'attribution de compensation. Ces ajustements seront inscrits à la prochaine étape budgétaire.

4. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Taxe additionnelle aux droits de mutation	25,00	29,00	16,0%	4,00
Taxe sur l'électricité	8,40	8,40	0,0%	0,00
Prélèvement sur les produits des jeux	6,81	5,08	-25,5%	-1,73
Taxes locale sur la publicité extérieure	2,30	1,80	-21,7%	-0,50
Droit de place	2,05	1,54	-24,9%	-0,51
Autres taxes diverses	0,41	0,42	0,9%	0,00
Fiscalité indirecte	44,98	46,24	2,8%	1,26

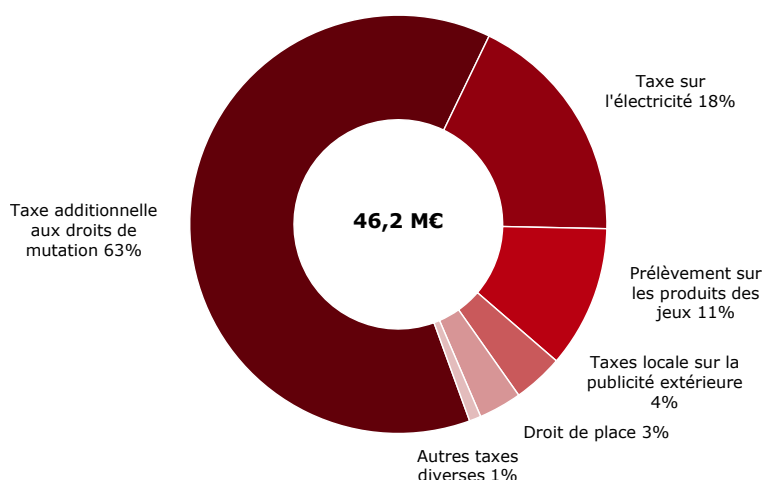
Le produit de la **fiscalité indirecte** est projeté en **augmentation de 2,8 %, soit une progression de 1,3 M€**.

Cette prévision plus élevée que l'an dernier ne doit pas occulter la réalité de l'**impact de la crise sanitaire sur un certain nombre de produits**. Ainsi, la fermeture du Casino a pour conséquence une baisse du prélèvement sur les produits des jeux de 1,7 M€ par rapport à 2020 avec une prévision de 5,1 M€. La taxe locale sur la publicité extérieure est anticipée en léger recul avec une prévision de 1,8 M€. Enfin, les droits de place sont projetés en baisse de 0,5 M€ compte tenu de l'exonération du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} avril 2021 décidée par le conseil municipal du 29 avril 2020.

Ces pertes sont compensées par une **projection à la hausse des droits de mutation** à 29,0 M€, +4,0 M€ par rapport à la prévision 2020, afin de tenir compte des niveaux de réalisation constatés en 2019 et 2020 et des décalages pluriannuels de perception de cette recette par rapport au fait générateur.

Le produit lié à la taxe sur la consommation finale d'électricité est anticipé en stabilité, considérant que les politiques de maîtrise de l'énergie permettent de diminuer la consommation réelle d'électricité sur le territoire.

Répartition de la fiscalité indirecte et autres taxes



5. Les autres produits de fonctionnement

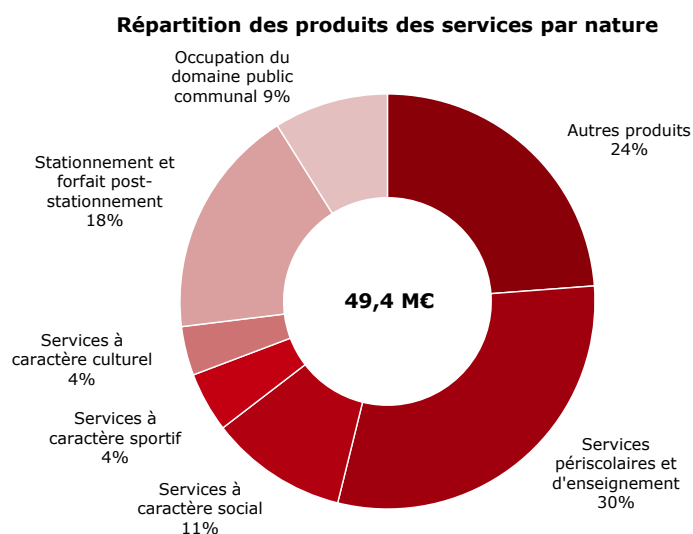
en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	17,32	17,54	1,3%	0,22
Occupation du domaine public communal	4,27	4,40	3,0%	0,13
Stationnement et forfait post-stationnement	8,40	8,91	6,1%	0,51
Autres redevances et recettes	4,65	4,24	-9,0%	-0,42
Redevances et droits des services	26,60	24,93	-6,3%	-1,68
Services à caractère culturel	2,36	1,89	-20,1%	-0,48
Services à caractère sportif	2,51	2,31	-8,3%	-0,21
Services à caractère social	5,97	5,29	-11,2%	-0,67
Services périscolaires et d'enseignement	15,20	14,84	-2,4%	-0,36
Autres produits des services	0,56	0,60	7,1%	0,04
Autres produits	8,35	6,92	-17,1%	-1,43
Produits des services	52,27	49,38	-5,5%	-2,89

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services sont projetés en baisse de 2,9 M€, afin de tenir compte d'un niveau de service réduit compte tenu de l'état d'urgence sanitaire.

Les prévisions budgétaires pour ce poste de recettes sont construites sur la base des données d'exécution connues courant octobre 2020 et d'une hypothèse de reprise progressive des activités. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les pertes envisagées par rapport à 2020 pourraient être plus importantes.

Dans le détail :

- **les recettes des services publics tarifés** diminuent de 1,7 M€, conséquence de la fermeture des équipements culturels et sportifs, cumulée à la baisse de fréquentation des structures restées ouvertes ;
- **les redevances d'occupation du domaine public et le stationnement** (droits de voirie, de publicité sur mobilier urbain, de fourrière, de stationnement) sont stables traduisant essentiellement l'impact des actions menées en matière d'extension et de modernisation du parc d'horodateurs et de la mise en place du forfait post stationnement ;
- **les refacturations à Toulouse Métropole des interventions de la Mairie** affichent une baisse par rapport au prévisionnel du BP 2020 d'environ 1,6 M€, afin notamment de prendre en compte des ajustements d'organisation conduisant à intégrer certains services dans le périmètre des services communs refacturés via l'AC.



B. Les dépenses de fonctionnement

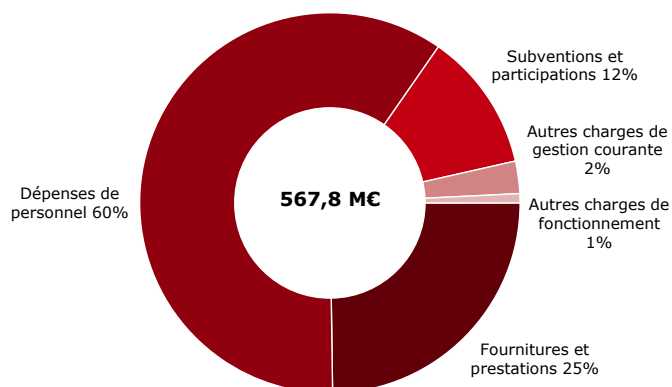
en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fournitures et prestations	132,85	140,67	5,9%	7,82
Dépenses de personnel	331,99	340,11	2,4%	8,12
Autres charges de gestion courante	82,43	82,61	0,2%	0,19
Subventions et participations	66,96	67,00	0,1%	0,04
Subventions de fonctionnement au CCAS	18,69	18,83	0,8%	0,14
Sub. de fonct. aux étab. et services admin. rattachés	4,61	4,68	1,5%	0,07
Sub. de fonct. aux asso. et personnes de droit privé	42,50	42,33	-0,4%	-0,17
Autres subventions	1,15	1,16	0,2%	0,00
Autres charges de gestion courante	15,47	15,62	1,0%	0,15
Autres charges de fonctionnement	4,38	4,46	1,9%	0,08
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	551,64	567,85	2,9%	16,21

Depuis 2018, la Mairie de Toulouse s'est engagée auprès de l'Etat à respecter la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement (+1,45 % par an). L'article 12 de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 a suspendu les obligations de limitation d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 et l'Etat n'a pas reconduit le dispositif pour 2021.

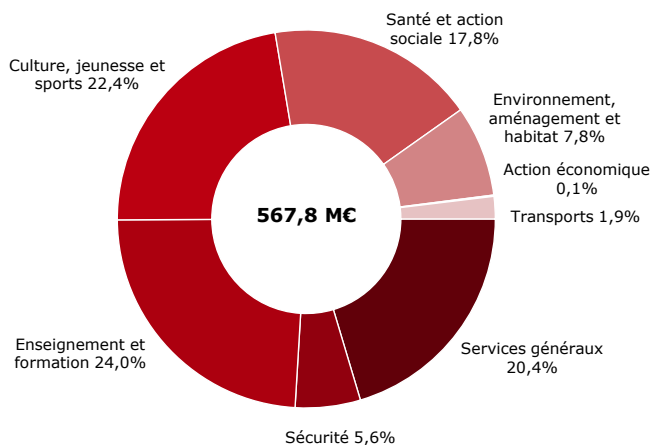
Avec une progression des dépenses de fonctionnement (+2,9 %), le budget primitif 2021 traduit les impulsions données à certaines politiques publiques en particulier en matière d'environnement, de sécurité et de proximité, et témoigne de la participation de la Mairie de Toulouse à la lutte contre l'épidémie et notamment aux campagnes de dépistage et de vaccination.

Le graphique ci-dessous représente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors dette, par nature et grands secteurs d'intervention :

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature
(hors frais financiers)



Répartition des dépenses de fonctionnement par destination
(hors frais financiers)



1. Les fournitures et prestations

De BP à BP, les fournitures et prestations pèsent pour 7,8 M€ dans la progression des dépenses réelles de fonctionnement.

Cela s'explique pour 3 M€ par les **dépenses directement induites par la situation sanitaire**, dont notamment l'organisation, la désinfection des centres de dépistage et de vaccination mais également l'ensemble des protocoles sanitaires appliqués pour accueillir le public, et notamment le nettoyage des écoles.

Hors révision de prix des marchés publics, le reste de la progression s'explique par des dépenses nouvelles qui ont vocation à être pérennisées. Dans le secteur de l'**éducation**, la mise en œuvre de la loi Blanquer et l'obligation de la scolarisation dès 3 ans représente un surcoût de 1,5 M€. Dans le même temps, la Mairie de Toulouse a été lauréate de l'appel à projet « Cité Educative » en partenariat avec l'Etat, l'Education Nationale et Toulouse Métropole, dont les actions représentent un coût de 150 k€, pris en charge par l'Etat. En matière de **développement durable**, la Mairie de Toulouse va lancer deux appels à projets pour un montant total de 100 k€ afin de soutenir les initiatives d'habitants dans la création de projets innovants autour de l'alimentation durable. En outre, le budget dédié aux jardins et espaces verts est majoré de 0,9 M€ afin de poursuivre les efforts en matière de verdissement et d'entretien du patrimoine arboré.

Enfin, des dépenses ponctuelles liées aux déménagements dans le cadre du projet TAE expliquent le reste de la progression des charges à caractère général.

Parallèlement les directions poursuivent leur travail de recherche d'économies et de pistes d'optimisation puisque le poste fournitures et prestations représente un quart des dépenses de fonctionnement. C'est une des conditions essentielles afin de garantir le maintien des grands équilibres budgétaires.

2. Les dépenses de personnel

La masse salariale du budget 2021 progresse de +2,4 %, soit +8,1 M€ par rapport à 2020, pour s'élever à 340,1 M€.

Pour rappel, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont fait le choix de mettre en place des services communs et des services mutualisés. Une fois retraitée des flux réciproques afférents à ces mutualisations, la masse salariale réellement affectée aux politiques publiques municipales atteindrait près de 376 M€.

Les principaux éléments qui sous-tendent les évolutions de la masse salariale sont les suivants :

- la poursuite du dispositif réglementaire du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) dont l'impact pour 2021, en intégrant les avancements d'échelon, est estimée à près de 2,5 M€ ;
- la poursuite de la généralisation du RIFSEEP (estimée à 0,8 M€) ;
- la mise en œuvre de l'indemnité de précarité prévue par la loi de transformation de la fonction publique pour les agents en fin de CDD de moins d'un an (estimée à 1,6 M€) ;
- la continuité de la mise en œuvre d'un protocole sanitaire adapté (1 M€) ;
- la prise en compte de l'organisation des élections départementales et régionales (0,6 M€) ;
- le soutien à l'emploi au travers du dispositif Parcours Emploi Compétence et le recrutement de personnels (0,7 M€).

3. Les subventions et participations

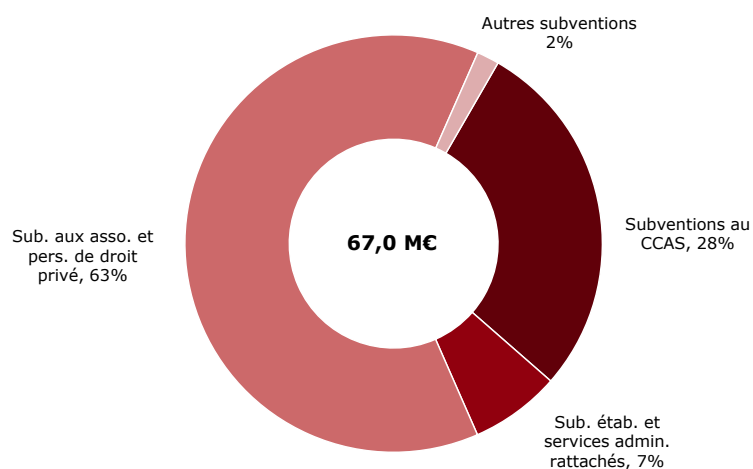
en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Subventions et participations	66,96	67,00	0,1%	0,04
Subventions de fonctionnement au CCAS	18,69	18,83	0,8%	0,14
Sub. de fonct. aux étab. et services admin. rattachés	4,61	4,68	1,5%	0,07
Sub. de fonct. aux asso. et personnes de droit privé	42,50	42,33	-0,4%	-0,17
Autres subventions	1,15	1,16	0,2%	0,00
Autres charges de gestion courante	15,47	15,62	1,0%	0,15
Autres charges de gestion courante	82,43	82,61	0,2%	0,19

Les subventions et participations sont stables entre les BP 2020 et 2021.

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale, une fois retraitée de la part de subvention exceptionnelle prévue à l'exercice 2020 de prise en charge des droits de voirie pour la reconstruction de l'EHPAD de Bellefontaine (230 k€), progresse de 1,5 %. Les subventions à l'ISDAT et aux Abattoirs progressent dans les mêmes proportions.

Les subventions aux associations sont sanctuarisées et stables par rapport à l'exercice 2020.

Les participations aux autres associations de droit privé sont en diminution de près de 0,4 M€ du fait de la baisse de la fréquentation des CLAE sur l'année 2021.

Répartition des subventions versées par typologie**4. Les frais financiers**

Les frais financiers inscrits au budget 2021 s'élèvent à 2,4 M€ soit en légère progression par rapport au budget 2020, conséquence d'un encours de dette en progression.

L'indicateur des charges financières sur les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 0,41 % sur l'exercice 2021 (ratio estimé sur l'exercice 2020 : 0,34 %), ce qui démontre le faible poids du service de la dette dans le budget (moins de 1 % des dépenses totales).

L'investissement et son financement

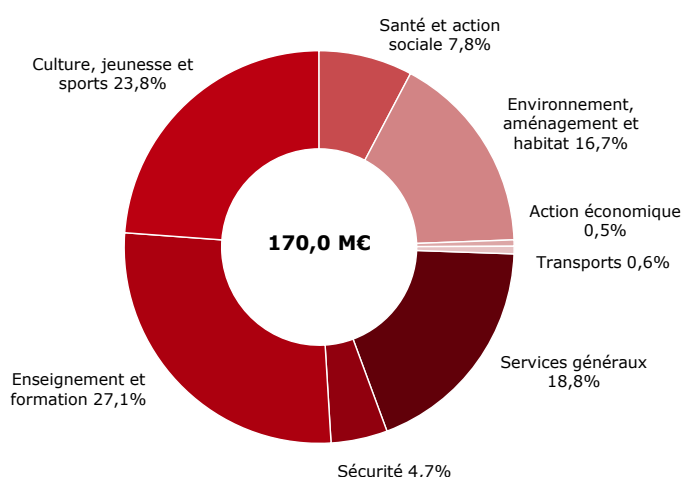
A. Les dépenses d'investissement

Les **dépenses d'investissement réelles en 2021**, hors dette et assimilées, s'élèvent à **170 M€**, en augmentation de 23,4 M€ par rapport à 2020. Ces inscriptions seront ajustées lors d'une étape budgétaire ultérieure afin de prendre en compte les décisions prises dans le cadre de l'élaboration de la programmation des investissements 2021-2026.

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	139,54	163,83	17,4%	24,29
Immobilisations incorporelles	6,88	13,74	99,7%	6,86
Immobilisations corporelles et en cours	130,59	146,41	12,1%	15,82
Opération pour compte de tiers	2,07	3,68	77,9%	1,61
Subventions d'investissement versées	5,31	4,43	-16,6%	-0,88
Autres dépenses d'investissement	1,71	1,70	-0,4%	-0,01
Dépenses d'investissement (hors dette)	146,56	169,96	16,0%	23,41

La répartition des dépenses d'investissement par principales fonctions est la suivante :

Répartition des dépenses d'investissement par destination
(hors dette)



Education :

L'éducation au sens large (comprenant notamment la restauration scolaire) représente 27,1 % des crédits inscrits au titre de 2021, dont :

- 13,2 M€ pour la rénovation du bâti scolaire ;
- 27 M€ pour les extensions et constructions de nouveaux groupes scolaires dont Barigoude, Grand Selve, Alphand et Olympe de Gouges. Il est en outre à noter l'intégration de nouveaux projets tels que Cartoucherie ICAM, Curie, Niboul, Jolimont, Lesseps, Bonnefoy, Fleurance, qui ont été conçus selon les nouvelles normes environnementales ;
- 1,8 M€ d'acquisitions foncières et de crédits d'études pour des projets à venir ;
- 1 M€ pour le plan Numérique, l'équipement mobilier et la résorption des bâtiments modulaires.

Sport et jeunesse :

Les projets liés à cette thématique représentent 13 % des crédits d'investissement. Parmi les principaux projets figurent le stade Faucher pour 1,9 M€, la réhabilitation du stade Arnauné Lautrec et celle des terrains synthétiques pour 2,5 M€, ainsi que le Plan « Piscines » pour 4,8 M€.

Culture :

L'ensemble des projets d'investissement de la culture représentent 10 % des dépenses totales d'investissement. Sont prévus sous ce timbre : 1 M€ pour les Augustins, 1 M€ pour la Maison Giscard, 3 M€ pour l'extension du théâtre Garonne, 0,6 M€ pour Saint-Sernin, 2,2 M€ pour les acquisitions documentaires du réseau de médiathèques / bibliothèques, ainsi que 3,3 M€ pour la restauration de La Grave.

Environnement, aménagement, habitat :

Cette fonction comprend notamment les dépenses d'aménagement des jardins et espaces verts urbains, dont les crédits liés aux plantations nouvelles dans le cadre du Plan « 100 000 arbres » et nécessaires à l'entretien du patrimoine arboré. Elle inclut également les dépenses relatives à l'aménagement des aires de jeux.

Services généraux :

Sont comprises sous cette fonction les dépenses relatives au renouvellement des véhicules (1,8 M€), au schéma directeur du numérique (9 M€), à l'entretien courant et à la rénovation bâtementaire et énergétique (14 M€), au remplacement de l'éclairage traditionnel par des LED dans les écoles (2,6 M€) et au schéma directeur du patrimoine immobilier (1,5 M€).

B. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	58,27	52,68	-9,6%	-5,59
Epargne nette	29,71	15,75	-47,0%	-13,96
FCTVA et autres	15,59	15,30	-1,9%	-0,29
Subventions d'investissement reçues	2,25	7,66	241,2%	5,42
Produits des cessions d'immobilisations	6,56	6,21	-5,3%	-0,35
Opérations pour compte de tiers	2,07	3,68	77,9%	1,61
Autres recettes d'investissement	2,09	4,07	94,8%	1,98
Emprunt d'équilibre	88,29	117,28	32,8%	29,00
Recettes d'investissement	146,56	169,96	16,0%	23,41

1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement affectées au financement de l'investissement, s'élèveront à 52,7 M€ en 2021 et se répartiront de la manière suivante :

Les dotations et divers : 15,3 M€

Ce montant comprend la prévision de FCTVA à hauteur de 13 M€. Cette inscription est la traduction du niveau des investissements constatés sur l'exercice de référence.

Les subventions : 7,7 M€

Les subventions d'investissement inscrites au présent budget, sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou celles inscrites formellement dans le cadre de dispositifs partenariaux (convention territoriale, convention ANRU) ou de dispositifs de soutien à l'investissement local dans le cadre du plan de relance (DSIL).

Les cessions d'immobilisations : 6,2 M€

Sont citées ici, à titre principal, la vente de divers terrains (route de Blagnac, Thomas EDISON...) et immeubles pour 3,9 M€, ainsi que la vente de terrains à Toulouse Métropole sur l'île du Ramier pour 2,2 M€.

Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 3,7 M€

Cette inscription correspond principalement à l'opération pour compte de tiers, équilibrée en dépenses et en recettes, inscrite en prévision d'une intervention pour l'IGH Jean Jaurès.

L'épargne nette : 15,8 M€

Elle correspond à l'excédent dégagé de la section de fonctionnement diminué du remboursement du capital de la dette.

2. L'emprunt

Déduction faite des ressources propres, y compris l'épargne nette, le besoin de financement restant, qui correspond à l'**emprunt d'équilibre**, s'élève en 2021 à **117,3 M€** environ. Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire projetée en fin d'exercice.

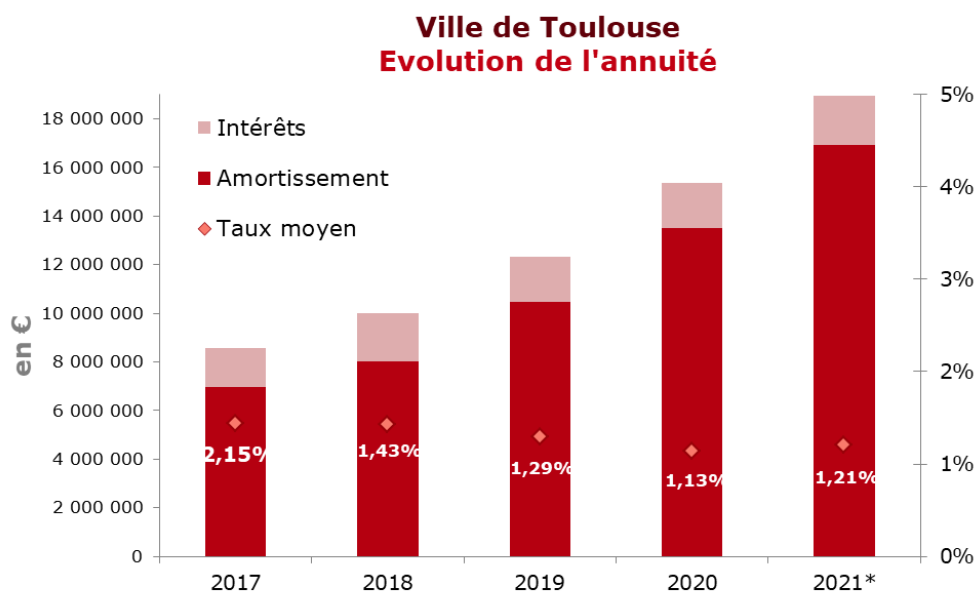
L'endettement

L'encours de dette au 31 décembre 2020 est de 197,5 M€. Cet encours, **majoritairement à taux fixe**, ne comporte **pas d'emprunt structuré** et se répartit entre **10 prêteurs**.

L'encours de dette projeté au 31 décembre 2021 devrait être proche de **221 M€**.

L'annuité de la dette estimée pour l'exercice 2021 s'élève à **19,5 M€**, en augmentation du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts en 2020.

Le taux moyen anticipé pour l'exercice 2021 augmente légèrement à 1,21 % contre 1,13 % pour 2020, du fait d'hypothèses prudentes concernant les taux variables. Les contrats à mobiliser en 2021 sont majoritairement déjà signés, sur des taux fixes afin de profiter des taux historiquement bas constatés en 2020.



* estimation

La capacité de désendettement est estimée en hausse pour l'exercice 2020, à 3,54 ans contre 2,35 ans pour l'année 2019, **du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le niveau de l'épargne. Mais la collectivité continue d'afficher une situation financière saine.**

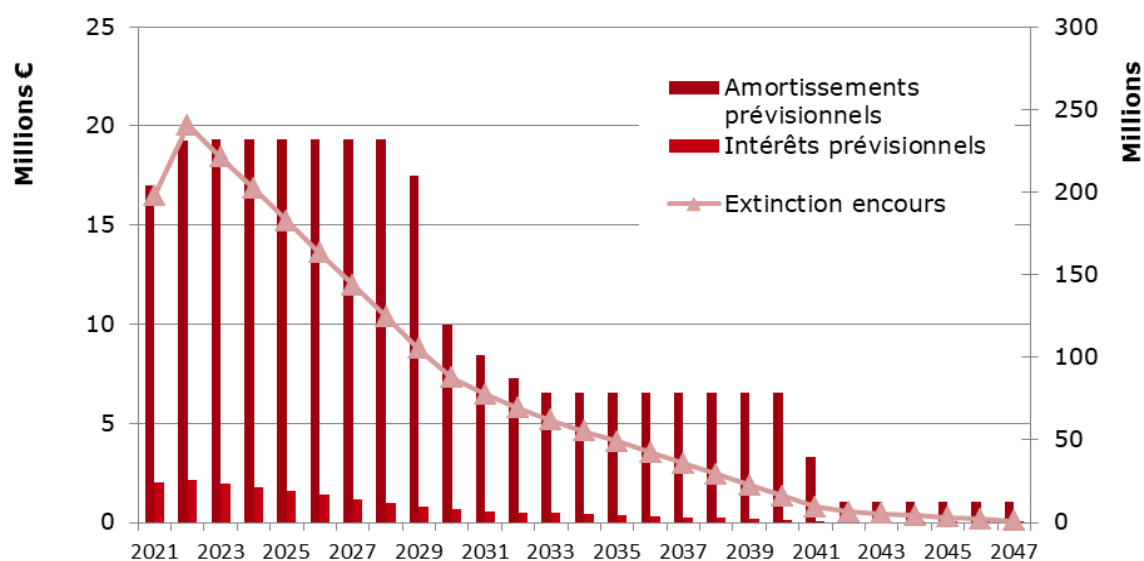
En effet, elle reste bien en deçà du seuil d'alerte estimé à 12 ans. Pour mémoire, selon les dernières données publiées permettant la comparaison, elle était parmi les plus faibles niveaux d'endettement affichés par les communes de plus de 100 000 habitants en 2019.

Capacité de désendettement en années 2019 - source Repères



L'extinction de l'encours de dette, y compris les nouveaux emprunts de 2021, révèle des annuités en paliers, indicateurs d'une dette jeune, distribuée sur différentes durées. Ainsi, l'augmentation de l'encours en 2020 puis 2021 entraîne une hausse des remboursements avec un an de décalage, donc en 2021 et 2022. Un autre palier se dessine nettement en 2030, qui tient au fait que de nombreux emprunts se terminent à cette période : des emprunts de 2014 remboursables sur 15 ans, ainsi que des contrats de 2019 d'une durée de 10 ans.

Ville de Toulouse Extinction de l'annuité de dette



2021

Rapport du budget primitif

.....

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 21-0030

N° de passage en séance : 5.2

Objet de l'acte : Budget Primitif de la Mairie de Toulouse pour 2021 - Budget Principal

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date de la séance : 19 mars 2021

Identifiant unique de l'acte : 031-213105554-20210319-lmc1DL2130H1-DE

Date de transmission en Préfecture : 24/03/2021

Date de réception en Préfecture : 24/03/2021

- Document à conserver avec l'original de l'acte -